

**RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE
DU SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE
ADMINISTRATEUR DE SEMARDEL**

Exercice 2016

(Article L 1524-5 alinéa 7 du CGCT)

Art. 1524-5 al. 7 du CGCT : « Les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte (...) ».

Préambule :

Ce rapport intègre des événements survenus depuis la clôture des comptes de l'exercice 2016.

Sommaire :

1 - Gouvernance

2 - Contrôles et audits

3 - Chiffres clés :

3-1 - Le capital de Semardel et l'actionnariat du SIOM de la Vallée de Chevreuse

3-2 - Le bilan financier de l'exercice

3-3 - Le bilan de l'activité

4 - Les perspectives

4 -1 – Perspectives de développement

5 - Engagement du SIOM de la Vallée de Chevreuse

5-1 – Engagement financier (Néant)

6 - Compte rendu de l'exercice du mandat

7 - Modifications statutaires

1 - Gouvernance

Rappel - Pacte d'actionnaires

Sous l'égide de M. le Préfet de l'Essonne, l'intégralité des actionnaires de la société a adopté fin 2015 le pacte d'actionnaires.

En termes de gouvernance, ce pacte prévoit principalement :

- Un réexamen de la gouvernance et des modalités de la direction générale
- La création des 3 comités suivants :
 - Le comité stratégique
 - Le comité financier
 - Le comité de recrutement et des rémunérations

Les principales décisions/orientations prises en 2016 en termes de gouvernance

- Entrée du Sycotom de Paris en qualité de nouvel actionnaire suite à la cession d'actions par :
 - le Siredom
 - la commune de Fleury-Mérogis
 - la commune d'Epinay sur Orge
- Premiers échanges concernant :
 - Adoption et mise en œuvre du plan de développement
 - Réorganisation juridique du groupe

2 - Contrôles et audits

a) Contrôles

- **Contrôle CRC (Chambre Régionale des Comptes)**

Examen de la gestion et de la vérification des comptes de la société pour la période 2011-2015

La CRC a rendu son rapport d'observations définitives en décembre 2016.

Nous y avons répondu en janvier 2017.

- Contrôle fiscal

Début du contrôle : 8 septembre 2015
Porte sur les exercices 2013 et 2014

Statut : Notification d'un redressement par l'administration fiscale le 9 décembre 2016.
Recours éventuel

b) Audits

- Audit financier, juridique et des assurances dans le cadre de l'obtention de la tranche 1 du prêt Mont Mâle

Auditeurs comptes pour le compte des banques : Crédit Agricole + Banque Postale
Auditeurs juridiques : CMS Francis Lefebvre
Auditeurs assurance : Cabinet JDIC

3 - Chiffres clés :

↳ 3 -1 - Le capital

Le SIOM de la Vallée de Chevreuse détient 390 actions, soit 8,30 % du capital de Semardel (cf. la composition du capital).

□ 3-2 - Bilan financier de l'exercice 2016

3-2-1 – Chiffre d'affaires consolidés Groupe Semardel (en K€)

Pour 2016, le chiffre d'affaires consolidé du groupe ressort à : 93 721 K€.

Pour une activité liée à la délégation de service public du SIREDOM de 29 537 K€, soit 31.5 % du chiffre d'affaires consolidé.

3-2-2 – Chiffre d'affaires Semardel (en K€)

Pour 2016, le chiffre d'affaires de Semardel ressort à : 42 118 K€.

3-2-3 – Résultats

Le résultat, d'un montant de 5 323 948 € a été affecté par décision de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes (28 juin 2017) comme suit :

- bénéfice de 5.323.948 euros auquel s'ajoutent les reports à nouveau d'un montant de 9.758.689 euros, les sommes distribuables sont de 15.082.637 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité en report à nouveau.
 - Augmentation du capital social : 0 euro
 - Solde au report à nouveau : 15.082.637 euros

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

□3-3 - Bilan de l'activité

3-3-1 – Tonnages accueillis sur l'Ecosite au titre de la délégation de service public

Le tonnage accueilli au titre de la délégation de service public s'élève à 252 019 tonnes comprenant les OMR, les collectes sélectives et le verre.

3-3-2 – Management et certification

Le groupe Semardel s'est vu délivrer, mi 2008, par AFNOR Certification, la certification Qualité-Sécurité-Environnement suivant un système de management intégré.

Cette certification porte sur les référentiels suivants :

- **ISO 9001** : management de la qualité.
Qualité et satisfaction des clients, démontrant la capacité du groupe à maîtriser ses activités.
- **ISO 14001** : management de l'environnement.
Management environnemental des activités, en vue de minimiser les impacts sur l'environnement et de renforcer le dialogue et la confiance avec ses partenaires et clients.
- **OHSAS 18001** : management de la sécurité et de la santé au travail.
Sécurité et santé au travail, confirmer la disposition du Groupe à identifier, évaluer et maîtriser les risques professionnels en favorisant le dialogue social et l'engagement du personnel.

Cette certification a été maintenue en mai 2016 et renouvelée pour 3 nouvelles années en 2017.

Certifications complémentaires obtenues

- **ISO 50001** : Système de management Energie
Obtention étalée à compter de 2014 jusqu'au 5 juillet 2016
- **Evaluation responsabilité sociétale de l'entreprise dite « RSE » 26000**
Obtenue le 20 mai 2015

Le groupe a également obtenu d'autres certifications concernant des activités spécifiques. A titre d'exemple : « Eco-bois » (Semaval) en juin 2016 n° 2016/71/668.1.

3-3-3 - Dossiers financiers

Néant

3-4 - Effectif du groupe

Au 31 décembre 2016, le groupe Semardel emploie 508 collaborateurs

4 – Les perspectives 2017

10.1 Exploitation

- ISDND Mont-Mâle : exploitation du casier C en mode bioréacteur, finalisation de la construction du casier D et lancement du casier E et de la couverture finale du casier C.
- Lancement du projet réinjection biogaz qui devrait démarrer en décembre 2017.
- Obtention du marché des Déchets des Services techniques du SIREDOM pour deux ans renouvelables en date du 02 janvier 2017.
- Construction de la plateforme pour la valorisation des Biodéchets avec affinage par lombricompostage en partenariat avec la société Moulinot.
- Prise de marché de Cœur d'Essonne Agglomération lot 2 par Semaer.
- Référencement par la société du Grand Paris.
- Enjeu concernant la finalisation avec les assureurs du remboursement de la perte d'exploitation du sinistre du centre de tri Semaval suite à l'incendie du 04 juin 2015.

10.2 Finance

- Présentation aux financeurs de l'investissement pour l'épuration du Biogaz et de la nouvelle tranche de travaux pour l'ISDND soit 13 M€.

10.3 Développement

- Conformément au pacte d'actionnaires, le plan de développement sera revu en 2017.

5 – Engagement du SIOM de la Vallée de Chevreuse

↳ 5 -1 – Engagement financier

Le SIOM de la Vallée de Chevreuse n'a pas d'engagement financier direct envers Semardel.

6 – Compte rendu de l'exercice du mandat

Sur l'exercice 2016, le Conseil d'administration de Semardel, les comités stratégique, de recrutement/rémunération et financier se sont réunis aux dates suivantes :

- Conseil d'administration :
 - 17 mars
 - 24 mars
 - 12 mai
 - 29 septembre

- 24 novembre
- 15 décembre

- Comité stratégique :
 - 12 février
 - 2 mai
 - 26 mai
 - 29 juin
 - 15 septembre
 - 11 octobre
 - 3 novembre
 - 8 décembre

- Comité de recrutement/rémunérations :
 - 24 mars
 - 2 mai
 - 29 juin
 - 11 octobre
 - 8 décembre

- Comité financier :
 - 11 octobre

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été, comme le prévoit la loi, approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2017.

7 – Modifications statutaires

Néant

Fait à
Le

Sandrine GELOT

Représentant aux conseils d'administration et assemblées générales de SEMARDEL

Pièces jointes :

- **Composition du capital de Semardel**
- **Comptes sociaux**
 - **Comptes annuels (sociaux + consolidés)**
 - **Rapport de gestion (sociaux + consolidés)**
 - **Rapport général des Co-commissaires aux comptes (sociaux + consolidés)**
- **Suivi juridique des sociétés du groupe (organigramme)**

Capital de SEMARDEL

Capital : 22 842 000 €

A/ Actionnaires publics

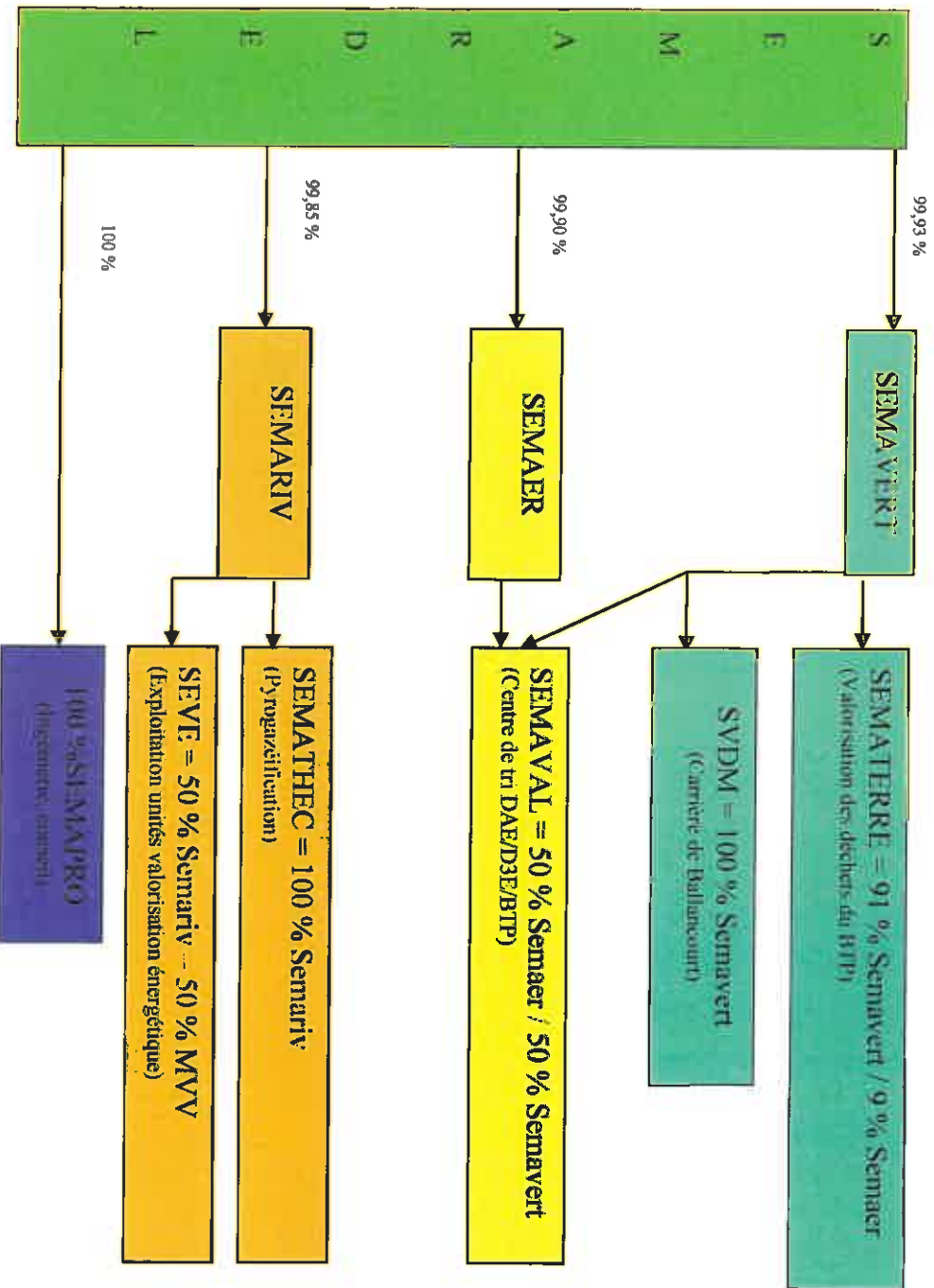
• SIREDOM	744 actions	15,83 %
• Ville de Fleury-Mérogis	262 actions	5,57 %
• Ville de Grigny	450 actions	9,57 %
• Ville de Juvisy-sur-Orge	400 actions	8,51 %
• Ville de Morigny-Champigny	116 actions	2,47 %
• Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	10 actions	0,21 %
• Ville d'Epinaÿ-sur-Orge	343 actions	7,29 %
• Communauté de communes du val d'Essonne	47 actions	1,00 %
• Communauté Cœur d'Essonne Agglomération	94 actions	2,00 %
• Conseil Général de l'Essonne	50 actions	1,06%
• Syndicat Intercommunal de la Vallée de Chevreuse	390 actions	8,30%
• Syctom de Paris	494 actions	10,51 %
Total actionnaires publics	3 400 actions	72,34%

B/ Actionnaires privés

• Caisse des Dépôts et Consignations	350 actions	7,45 %
• Semariv (ex PSE)	100 actions	2,13 %
• Semavert (ex CEL)	300 actions	6,38 %
• Semaer (ex Saer)	50 actions	1,06 %
• Semapro	50 actions	1,06 %
• Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne	50 actions	1,06 %
• Société SOREC	400 actions	8,51 %
Total actionnaires privés	1 300 actions	27,66%

TOTAL GENERAL **4 700 actions** **100,00%**

SUIVI JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE SEMARDEL



Orientations Stratégiques

Evolution de l'organisation juridique

Plan de développement 2017 - 2021

Le 26 septembre 2017

Sommaire

A. Organisation du Groupe Semardel

- a. Organisation actuelle du Groupe
- b. Organisation projetée au 1^{er} janvier 2018

B. Plan de développement du Groupe Semardel

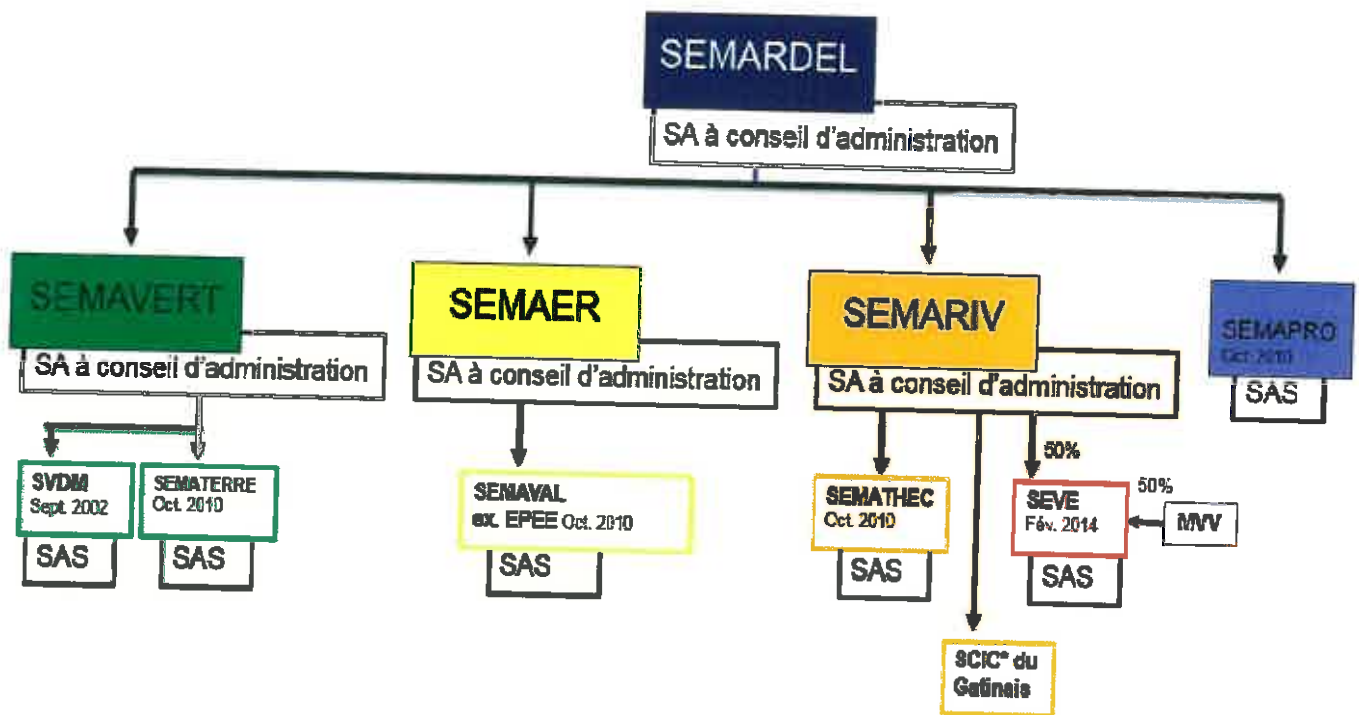
- 1. Présentation des hypothèses majeures
- 2. Prévision des résultats sur 5 ans
- 3. Développement humain



Réorganisation du Groupe Semardel

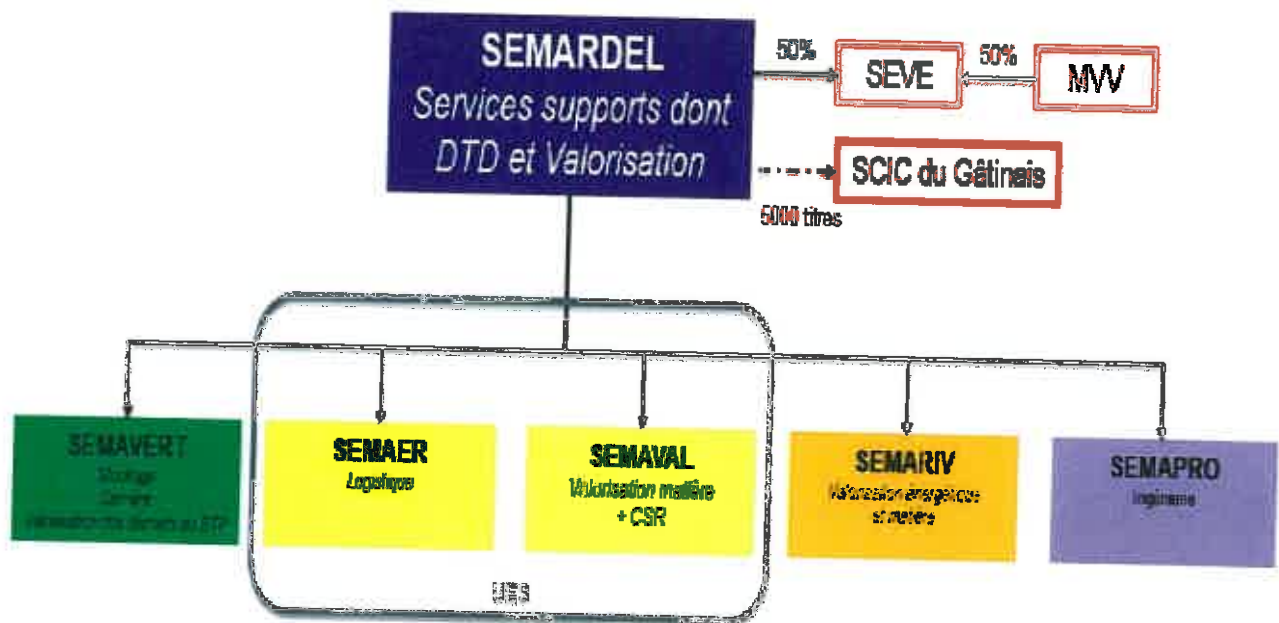
A. Réorganisation du Groupe Semardel

a. Organisation actuelle du Groupe



A. Réorganisation du Groupe Semardel

b. Organisation projetée au 1er janvier 2018





Plan de développement du Groupe Semardel

B. Plan de développement du Groupe Semardel

1. Présentation des hypothèses majeures

Le plan tient compte des projets suivants :

1.1. Nouvelle DSP CITD

Nous avons retenu l'hypothèse du renouvellement de la DSP sur le CITD sur une durée de 15 ans compte tenu du niveau des investissements prévus à hauteur de 25 M€ à 28 M€.

La majeure partie de ces investissements sont réalisés dans un objectif d'anticipation de la réglementation en matière de Denox, d'amélioration des performances sur l'incinération et la gestion des mâchefers.

B. Plan de développement du Groupe Semardel

1.2. Méthanisation : outil de déconditionnement

Si la stratégie de Semardel demeure bien d'équiper l'Ecosite, à terme, d'une unité de méthanisation, l'entreprise a choisi de développer ce projet en plusieurs étapes lui permettant de sécuriser les gisements de biodéchets destinés à son installation.

Ainsi, la phase de développement repose sur :

- la mise en place d'une première unité de préparation prévue au projet.
- la valorisation de la matière organique extraite de ces déchets dans l'une des installations opérationnelles de la région Ile de France.

Durant cette première phase opérationnelle, l'objectif de Semardel est de doter l'Ecosite d'une activité de service de réception des biodéchets pour son panel de clients locaux. Cette phase permettra de sécuriser le gisement de biodéchets captable par l'Ecosite et de limiter tout risque de rentabilité associé à un mauvais dimensionnement de son futur équipement.

B. Plan de développement du Groupe Semardel

1.2. Méthanisation : outil de déconditionnement

Pour cette étape, l'investissement reste limité à un bâtiment industriel d'environ 1 000 m² pouvant accueillir une unité de déconditionnement d'une capacité de 30 000 t/an en nominal. Les investissements globaux sont de 4,2 M€.

Un tel scénario vise la sécurisation de la rentabilité du projet de valorisation des biodéchets issus de la zone de chalandise de l'Ecosite et, dans le même temps, favorise une stratégie de rationalisation des équipements existants sur le territoire régional.

B. Plan de développement du Groupe Semardel

1.3. Sematerre : développement sur le tri lié au Grand Paris

Le recyclage des déchets du BTP est un moyen essentiel du développement de l'économie circulaire régionale et d'exploitation des mines urbaines. En effet, il constitue une ressource en matériaux de substitution de granulats naturels et son développement est fortement préconisé par les plans départementaux et plans régionaux d'élimination des déchets de chantiers (PREDEC).

A travers le développement d'une plate-forme dédiée, Semardel a voulu s'engager dès 2010 dans la promotion de cette voie de valorisation. A l'heure actuelle, l'Ecosite dispose d'une installation existante dont le rythme d'activité a permis son autorisation par le Préfet de l'Essonne sous le régime de la déclaration.

B. Plan de développement du Groupe Semardel

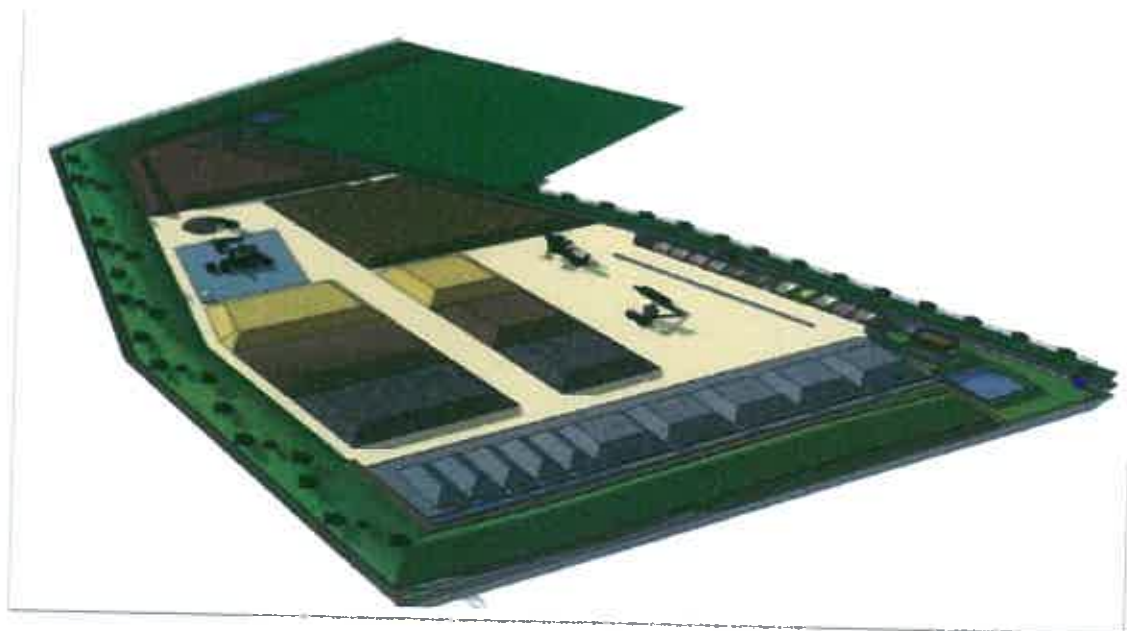
1.3. Sematerre : développement sur le tri lié au Grand Paris

Néanmoins, afin de développer des moyens à la hauteur des enjeux territoriaux, une demande d'autorisation a été déposée en Préfecture. Celle-ci a abouti à l'obtention d'un arrêté préfectoral du 23 août 2013 autorisant l'équipement complémentaire de la plate-forme existante :

- d'un centre de tri des déchets du BTP
- d'une unité de transit de mâchefer « V » (valorisable)
- d'une centrale de concassage

B. Plan de développement du Groupe Semardel

1.3. Sematerre : développement sur le tri lié au Grand Paris



B. Plan de développement du Groupe Semardel

1.3. Sematerre : développement sur le tri lié au Grand Paris

Dans le cadre du plan stratégique et pour répondre aux nouveaux besoins à la fois du Groupe et du Grand Paris tout en respectant la clause de non concurrence MEL jusqu'en 2023, un projet de plateforme avec transit + dispatch sera créé en 2018.

Le plan prévoit un investissement de 2,8 M€ sur la période dont 1,9 M€ en 2018 pour la plateforme, la ligne de tri et les engins.

B. Plan de développement du Groupe Semardel

1.4. Semavert : Projet biogaz

Le Groupe souhaite développer l'exploitation du Biogaz dans une logique d'optimisation des énergies renouvelables et maîtriser son gisement. A ce jour, 2/3 seulement du biogaz actuellement produit est valorisé en électricité.

La fiscalité optimale du mode Bioréacteur nous oblige à capter et valoriser le biogaz dès son apparition. Aussi, nettoyer le biogaz devient nécessaire pour supprimer les nouveaux polluants intrinsèques, sources de nuisances pour le personnel et l'environnement

L'intérêt est également de valoriser le biogaz excédentaire dans le cadre des derniers tarifs bonifiés en cogénération et maîtriser la tarification sur le long terme.

Le projet permet d'augmenter sans frais la capacité de traitement d'effluents de l'Ecosite grâce à la chaleur récupérée sur les nouveaux moteurs et d'innover en injectant du gaz vert dans le réseau afin de permettre aux collectivités du territoire d'utiliser du gaz produit avec leurs déchets grâce aux Garanties d'Origine.

Les besoins d'investissements sur ce projet sont estimés à ce jour à 6,1 M€.

B. Plan de développement du Groupe Semardel

1.5. SVDM : Développement K3+

Le développement de la K3+ sur SVDM grâce à l'obtention de l'arrêté préfectoral prévue fin 2017, devrait permettre à la filiale de générer, à compter de 2018, un chiffre d'affaires plus important.

Les besoins en investissements s'élèvent à 886 K€ comprenant principalement des engins financés par crédit-bail.

1.6. Semaval

Les hypothèses retenues sur cet outil restent prudentes quant à son évolution.

Concernant les tonnages entrants, ils progressent régulièrement jusqu'à atteindre 200 KT en 2021.

Par ailleurs, le taux de valorisation des entrants reste également prudent avec une faible évolution sur les ventes extérieures aux cimentiers notamment jusqu'en 2021, année pour laquelle nous avons intégré l'ouverture de l'UVE pour la chaleur d'Evry permettant alors de consommer l'ensemble du CSR.

B. Plan de développement du Groupe Semardel

1.6. Semaval

Cette valorisation à 100% des CSR permet de dégager de la place sur l'enfouissement extérieur et ainsi contribuer fortement à l'amélioration des résultats consolidés.

Une plateforme bois d'une valeur de 1,2 M€ est intégré au plan. Il s'agit de déménager le stockage du bois tout en agrandissant la capacité de stockage possible et limiter ainsi les risques d'engorgement de l'outil et l'impact poussières sur le voisinage. Cet investissement a été étalé sur la durée du projet de 2018 à 2021 à raison de 300 K€/an.

1.7. Semaer

Outre l'obtention du marché des déchetteries du SIREDOM qui génère un chiffre d'affaires complémentaire de 1 M€ à compter de 2018, nous avons tenu compte d'un développement annuel de 3% en moyenne avec une prudence sur l'exercice 2021 en raison d'un nombre important de contrats en renouvellement.

La filiale investit également dans un premier quai de transfert en 2018 pour anticiper la massification et le développement du transport par voie fluviale.

B. Plan de développement du Groupe Semardel

1.8. Divers

Sur la valorisation Semardel, le niveau d'activité est prudemment prévu en maintien de l'actuel, dans l'attente des réponses aux consultations liées au prochain barème Eco emballage.

Aucun développement sur SEVE n'a été retenu dans le plan, les coûts de fonctionnement sont maintenus jusqu'à fin 2018.

La capacité de stockage à 330 KT sur l'ISDND de Mont-Mâle est conservée sur toute la durée du plan conformément à l'arrêté préfectoral. Les impôts fonciers ont été augmentés pour tenir compte de la nouvelle réglementation à venir.

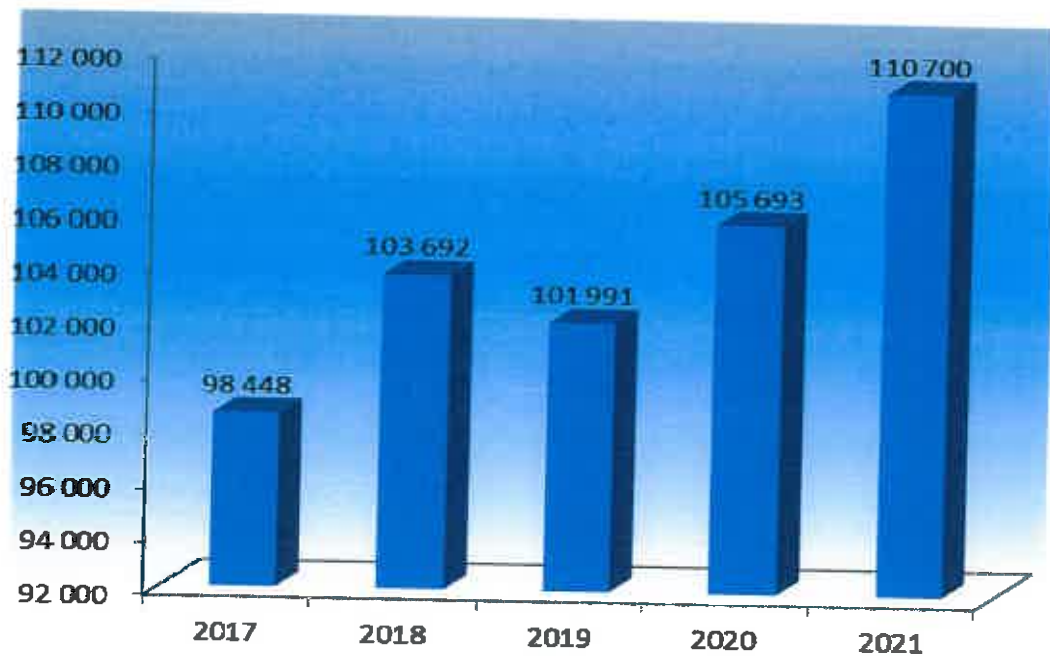
B. Plan de développement du Groupe Semardel

2. Prévision des résultats sur 5 ans

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffres d'Affaires	98 436	103 680	101 982	105 687	110 694
Résultat Net	801	1969	493	689	2 028

B. Plan de développement du Groupe Semardel

2.1. Evolution du Chiffres d'Affaires



B. Plan de développement du Groupe Semardel

2.2. Plan d'investissements consolidés

	2017	2018	2019	2020	2021	Total Général
Total	18 508	11 432	27 022	11 003	5 496	73 461
Dont Investissements non finançables	707	593	2 520	2 045	430	6 294
Net à financer	17 802	10 840	24 502	8 958	5 066	67 167

B. Plan de développement du Groupe Semardel

2.3. Plan d'investissements consolidés

Les investissements pour la nouvelle DSP comprennent notamment la Denox les fours et chaudières.

Les investissements de l'ISDND Mont-Mâle incluent le projet biogaz pour 6,1 M€ en 2017 puis les différents casiers et aménagements sur les années suivantes.

Sur les biodéchets, les infrastructures s'élèvent à 2,4 M€ et l'outil de déconditionnement à 1,5 M€.

Les investissements de Sematerre tiennent compte d'une ligne de tri de 1,3 M€ en 2018.

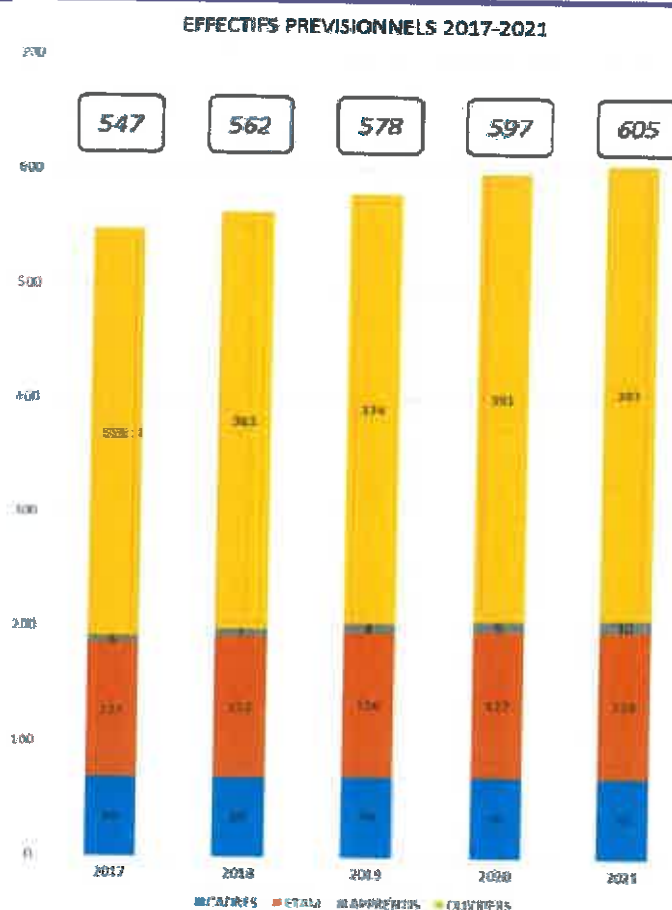
Sur Semaval, il s'agit principalement d'une plateforme bois pour 1,2 M€ (déplacement prévu + augmentation de la capacité de stockage). En 2017, les investissements comprennent notamment un stockage CSR extérieur au bâtiment, un système de dépoussiérage plus performant et un broyeur.

B. Plan de développement du Groupe Semardel

3. Développement humain

Le développement régulier des activités de Semardel permet la création d'une soixantaine de postes sur la période de 5 ans.

Cette prévision conforte notre rôle de bassin d'emploi pérenne et régulièrement créateur de nouveaux postes.



Merci de votre attention

